Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_206-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEPT JUILLET À VINGT HEURE QUARANTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Salle Polyvalente de Livré-sur-Changeon
Date de convocation	1er juillet 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, P. MACOURS, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER MS O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, Y. LE ROUX, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, R. SALAUN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. J. BELLONCLE (POUVOIR À G. BÉGUÉ), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À K. CHESNAIS-GIRARD), MME C. LE BON (POUVOIR À P. MACOURS), MME C. LEMOINE (POUVOIR À J. BÉGASSE), MME A-L. OULED-SGHAÏER (POUVOIR À C. BRIDEL)
Absents	MME S. CHYRA, M L. BOUTHELOUP
Secrétaire de séance	MME G. DUMONT

MOBILITÉS

Convention de coopération avec la Région Bretagne - renfort d'offre du réseau BreizhGo sur la ligne 591 à l'arrêt Sévailles année 2026-2027

Rapporteur : David VEILLAUX, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

VU la délibération n°2018/017 en date du 5 février 2018, validant la stratégie du schéma communautaire des déplacements ;

VU la délibération n°2018/187 en date du 17 décembre 2018, approuvant le plan d'actions du schéma communautaire des déplacements ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_206-DE

VU la délibération n°2021/173 en date du 28 septembre 2021, approuvant la convention de coopération entre Rennes Métropole, Liffré-Cormier Communauté et la Région Bretagne, pour l'organisation de renforts d'offre du réseau BreizhGo sur le territoire de la communauté de communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU la délibération n2024-176 en date du 08 octobre 2024, approuvant la convention de coopération 2024-2025 du réseau BreizhGo à l'arrêt Sévailles ;

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 mai 2026 ;

Il est exposé ce qui suit :

Entre septembre 2021 et août 2024, une convention conclue entre Liffré-Cormier Communauté, Rennes Métropole et la Région Bretagne a permis d'expérimenter un renfort d'offre sur la ligne de car interurbaine BreizhGo 9b, devenue ligne 591, au départ de l'arrêt Liffré-Sévailles. Cette expérimentation, d'une durée de trois ans, faisait suite à une étude menée à l'échelle du Pays de Rennes, avec pour objectif de rendre les transports en commun plus attractifs à partir des pôles structurants identifiés dans le SCoT.

Un bilan de la fréquentation de ces services en renfort a été réalisé pour la période allant de septembre 2021 à décembre 2023. Ce bilan a permis d'identifier les services à maintenir à compter de septembre 2024 :

- cinq services sur la période scolaire et les petites vacances scolaires, du lundi au vendredi ;
- quatre services sur la période estivale, du lundi au vendredi.

À la suite du retrait de Rennes Métropole, la convention est désormais conclue en bilatéral entre la Région Bretagne et Liffré-Cormier Communauté depuis septembre 2025. La convention 2025-2026 arrive à échéance le 31 août 2026 et la Région sollicite désormais le positionnement de la collectivité pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Le bilan des fréquentations établi sur les services maintenus fait apparaître une fréquentation stable, voire en hausse, sur les créneaux concernés. Au regard de ces éléments, et après avis favorable du Bureau Communautaire du 5 mai 2026, il est proposé de reconduire le dispositif à l'identique pour l'année 2026-2027. Le maintien de ces services en renfort de l'offre nécessite la signature d'une nouvelle convention avec la Région.

Le coût prévisionnel annuel total pour ce renfort d'offre s'élève à 41 717,28 € HT (valeur 2019). Ce montant sera révisé selon la formule d'indexation prévue au contrat de délégation de service public de la Région et pourra être ajusté en cas de modification substantielle ou de suppression d'une ou plusieurs courses. La répartition financière entre la Région Bretagne et Liffré-Cormier Communauté est définie comme suit :

- Part Région Bretagne (40 %) : 16 686,91 € HT,
- Part Liffré-Cormier Communauté (60 %) : 25 030,37 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_206-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de coopération entre la Région Bretagne et Liffré-Cormier Communauté pour le renfort d'offre 2026-2027 du réseau BreizhGo (ligne 591) à l'arrêt Sévailles, ci-annexée ;

- **DONNE DÉLÉGATION** au Président ou à son délégataire pour signer tout document relatif à l'exécution.

La séance est levée à 21h20

Fait à Livré-sur-Changeon, le 7 juillet 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ Gwénaël DUMONT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.